

RAPPORT N° 96/7-33
au Conseil Municipal

OBJET

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AU LTS "LES VANGASSAYES"
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le lotissement "LES VANGASSAYES", situé sur le secteur de La Montagne 8ème km compte dix-huit logements dont l'assainissement des eaux usées s'effectue actuellement par des dispositifs autonomes (fosses septiques + puisards).

Les cas fréquents de dysfonctionnement de ces dispositifs d'assainissement occasionnant des problèmes de salubrité sur le site, il s'avère nécessaire de procéder au raccordement des installations sanitaires des logements au réseau public d'assainissement d'eaux usées ; intervention qui est aujourd'hui possible en raison de l'existence d'un collecteur d'assainissement EU en partie basse du Chemin des Letchis.

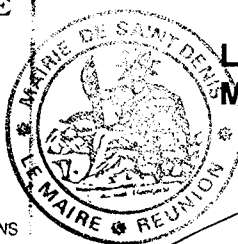
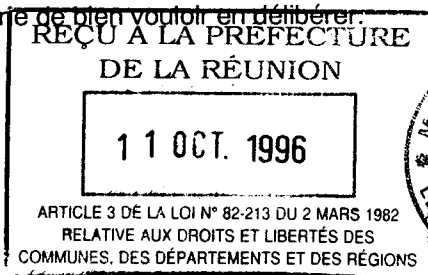
Les travaux projetés d'un coût estimé à 730 000 F HT consistent en la création d'un réseau de collecte des eaux usées intérieur au lotissement avec mise hors service des fosses septiques en place et en l'extension du réseau public d'assainissement EU du chemin des Letchis. Ils comprennent :

- l'exécution de fouilles et la pose de canalisations PVC de diamètre 200 m sur 280 ml et de diamètre 150 m sur 155 ml ;
- la mise en place de regards de visite et de regards de branchement ;
- le raccordement des installations intérieures des logements ;
- la suppression des fosses septiques en place ;
- les démolitions et réfections de chaussée.

Les crédits nécessaires sont prévus au Contrat Objectifs Habitat (500 000 F HT) Chapitre 904 / Article 232 et au Budget Annexe de l'Assainissement Article 2313001

Je vous demande donc d'approuver ce projet et de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 96/7-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

OBJET

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AU LTS "LES VANGASSAYES"
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-33 du Maire,

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale, Adjointe Spéciale Montagne 8ème km, présenté au nom des Commissions, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

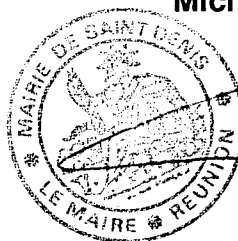
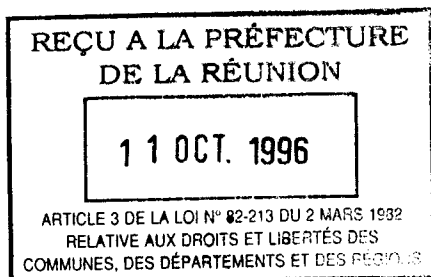
Approuve le projet d'assainissement des eaux usées du LTS "LES VANGASSAYES".

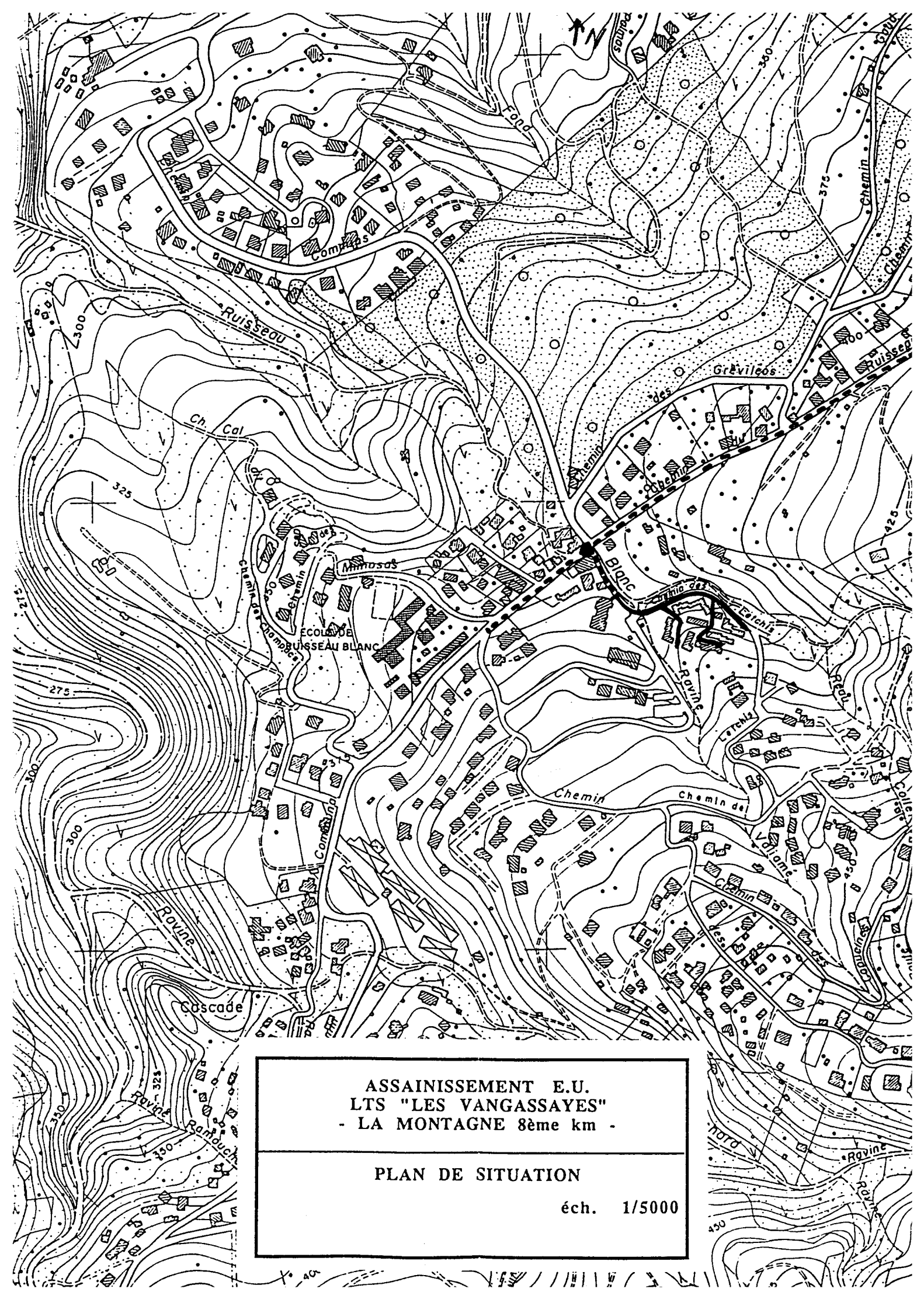
ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA





ASSAINISSEMENT E.U.
LTS "LES VANGASSAYES"
- LA MONTAGNE 8ème km -

PLAN DE SITUATION

éch. 1/5000